



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

014 / Février 2019

ZOOM SUR...

➤ [FNH – FORIM // Programme Génération climat](#)

Sensibiliser les jeunes aux enjeux du changement climatique et aux inégalités qui en découlent, les inciter à devenir des acteurs de la solidarité et les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de projets en France et/ou à l'international, tels sont les objectifs du programme « Génération Climat ». Conçu par la FNH et le FORIM, « Génération Climat » s'adresse **aux jeunes de 15-35 ans, notamment ceux issus des migrations**. De la réflexion à l'action, tout est mis en œuvre pour susciter l'envie d'agir et favoriser la réalisation des initiatives contre le changement climatique. Pour accompagner les porteurs de projets, le programme propose trois dispositifs de soutien financier : Agir en France, Agir en service civique, Agir à l'international. Pour candidater, il suffit de remplir en ligne, sur www.generation-climat.org, l'un des trois formulaires correspondant à chacun des dispositifs. Pour en bénéficier, l'action mise en œuvre doit combiner la lutte contre les changements climatiques et la solidarité en France ou à l'international. Le montant des subventions sont les suivants : **i) Jusqu'à 1000 euros pour Agir en France : Dispositif ouvert à un groupe de jeunes de moins de 35 ans, composé de 3 personnes minimum.** **ii) Des subventions pour Agir en service civique : Dispositif ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans.** Génération Climat offre la possibilité de réaliser son projet dans le cadre d'une mission de service civique **de 6 mois, en France et/ou à l'international, en indemnisant la structure d'accueil à hauteur de 1500 euros.** L'indemnité mensuelle du volontaire sera prise en charge par le dispositif national de service civique. **iii) Jusqu'à 10 000 euros pour Agir à l'international : Dispositif ouvert à une association dite « plurielle »** qui porte un projet de lutte contre les changements climatiques et de solidarité internationale à l'étranger. Dates limites de candidatures :

Dispositifs	Date limite de candidature
« Agir en France »	11/02/2019
« Agir en service civique »	11/02/2019
« Agir à l'international »	11/02/2019

Informations complémentaires : Contactez Jules OBAMA : julobama@forim.net et/ou Inès LAZGHAB i.lazghab@fnh.org ou encore www.generation-climat.org // contact@generation-climat.org

➤ **MEAE - FONJEP // JSI VVSI**

Les programmes **Jeunesse, solidarité internationale (JSI)** et **Ville, vie, vacances/solidarité internationale (VVV/SI)** permettent des rencontres interculturelles de groupes de jeunes Français et étrangers autour d'une action de développement, en France ou à l'étranger. Le VVV/SI permet plus spécifiquement à des jeunes issus de territoires relevant de la politique de la ville de réaliser des actions de solidarité internationale. Il a pour objectif de **promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble autour de projets de construction, réhabilitation, à caractère environnemental, culturel (théâtre, danse, musique...) et sportif**. Il s'agit de **soutenir la rencontre interculturelle de groupes de jeunes des quatre coins du monde autour d'une action de développement dans les pays éligibles, mais également en France**. La subvention JSI peut aller jusqu'à **7 500 euros par projet**, mais ne peut dépasser **50% du montant total du budget** du projet. Ce dispositif s'adresse aux groupes de **4 à 16 jeunes** et de **4 à 16 binômes** à l'international, âgés **entre 15 à 25 ans**. Seuls **20 % maximum** des jeunes du groupe peuvent avoir réalisé une action JSI déjà financée. **La durée minimale du séjour sera de 14 jours, dont au moins 10 jours pleins consacrés à l'action**. Actions éligibles : **i) Chantiers, construction, rénovation (écoles, dispensaires) ; ii) Echanges culturels (musique, théâtre) ; iii) Formation** c'est-à-dire les échanges de savoirs faire, passation de savoirs « on apprend là-bas ». Pour déposer un dossier de demande de financement auprès du dispositif JSI, **IL FAUT ETRE PARRAINÉ ET ACCOMPAGNÉ ! Le FORIM parraine et accompagne les associations** de jeunes de son réseau ou non : contactez-nous au minimum **4 mois avant la date limite du dépôt des dossiers**.

Calendrier 2019

Date limite de candidature	Date de réalisation de l'action
8 mars 2019	Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019
28 juin 2019	Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019
25 Octobre 2019	Du 1^{er} janvier et le 31 mars 2020

Informations complémentaires : <http://www.fonjep.org/solidarite-internationale/projets-de-jeunes-isi-et-vvvs>

Contact information / accompagnement au sein du FORIM : **Jules OBAMA**, @ : jobama@forim.net Tel : **01 44 72 02 88**

Appels à projets en cours

➤ **Fondation FAMAÉ // PRECIOUS WATER**

La fondation FAMAÉ a lancé le 15 novembre PRECIOUS WATER ! , un concours international **doté de 2 000 000 €** à destination **des entrepreneurs, startups et PME, étudiants, ONGs, chercheurs et collectivités**. Unique au monde par son ampleur, il a pour but **de soutenir des initiatives brillantes ayant un impact majeur sur l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre son gaspillage**. Le projet doit être une solution proposée par un Candidat, que ce soit une idée émergente ou un service ou produit existant. Cette solution doit répondre à la problématique posée : **« créer un produit ou service simple et innovant pour préserver l'eau, la rendre plus propre et accessible à tous, partout dans le monde. »**. Les Lauréats se verront attribuer un financement de la part du Sponsor afin de **couvrir des frais et dépenses liés au Projet** tels que : dépôt de brevets, design du produit, prototypage,

simulations 3D, fabrication, transport, marketing et publicité, administratif, système informatique, création d'entité légale ... Ce Financement permettra, si nécessaire, de payer des frais de tiers ou des salaires. Les candidats peuvent proposer leur projet en français ou en anglais via la plateforme web sécurisée de la fondation : <https://famae.earth>. Date limite de candidature : **15 février 2019 à 18h00 heure de Paris**.

Informations complémentaires : <https://famae.earth/fr/water>

➤ **Enabel - Programme Wehubit // Agriculture intelligente face au climat**

L'objectif général du présent appel à propositions est d'**accroître l'utilisation et l'accès aux solutions numériques offrant de meilleures conditions de vie dans les pays partenaires de la coopération belge**. L'objectif spécifique est **d'accroître l'agriculture intelligente face au climat**. L'appel à propositions cible des projets désireux de : **i) diffuser** des solutions numériques existantes de sorte à les déployer à **plus grande échelle** et à les rendre accessibles, à un coût abordable, et performantes ; **ii) reproduire** des solutions numériques avérées dans d'autres contextes (sectoriel, géographique...). Dans tous les cas, les solutions présentées doivent avoir déjà passé le stade de développement et de prototype, et être suffisamment matures pour une mise à échelle ou une réplique. Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à **1.750.000 EUR**. Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre : **montant minimum : 50.000 EUR montant maximum : 350.000 EUR**. Le programme financera le projet présenté à **hauteur de 90% des dépenses éligibles** présentées dans le rapport financier final. Les 10% restants seront à charge du bénéficiaire. Date limite : **21 février 2019 à 13h00 heure de Paris**.

Informations complémentaires : <https://www.wehubit.be/fr>

➤ **France - CFSI // Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest**

L'objectif général est de **promouvoir des initiatives locales de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale ouest-africaine viable et durable, d'en partager les acquis à des échelles plus vastes et de contribuer à la documentation de la soutenabilité de ce modèle agricole qui soit susceptible d'interpeller les décideurs pour une prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques**. Le programme soutient des projets qui prennent en compte l'une et l'autre des deux thématiques suivantes : **i) connecter agriculture familiale et marchés / promouvoir le « consommer local » ; ii) développer des pratiques d'agriculture durable / des systèmes alimentaires durables**. L'appel à projets 2019 cible exclusivement les innovations spécifiques qui répondent à une ou plusieurs de ces 3 questions : **i) Comment les produits locaux issus de l'agriculture familiale paysanne peuvent-ils dépasser les marchés de niche et accéder aux marchés de masse (c'est-à-dire à un nombre significatif de consommateurs des catégories moyennes et pauvres, voire très pauvres) ? ii) comment les produits locaux issus de l'agriculture familiale paysanne peuvent-ils accéder aux marchés institutionnels ? iii) Comment impliquer les consommateurs ouest-africains et, le cas échéant, leurs organisations, dans la co-construction d'un cheminement vers la consommation massive de produits locaux sains ?** L'appel à projets est réservé à **des propositions d'actions en partenariat formalisé entre une organisation ouest-africaine et une organisation européenne**. L'organisation porteuse peut être ouest africaine ou européenne. Date limite de candidature : **25 février 2019**.

Informations complémentaires : <https://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/depliant-pafao-2016-v10-final-ssdon.pdf>

➤ **Région Ile-de-France // séjours vacances et des journées touristiques pour les personnes en situation de précarité**

Dans le cadre de sa politique de développement des loisirs, la Région Île-de-France a souhaité **aider les associations à financer leurs projets de départ en vacances et de journées de loisirs pour les personnes en situation de précarité avec lesquelles elles travaillent, que ce soit des jeunes, des familles ou des personnes âgées isolées**. Sont concernés **les projets qui ont une envergure régionale**, c'est-à-dire qui prévoient le départ en vacances de personnes résidant dans **au moins 3 départements franciliens différents**. 2 types de projets peuvent être à ce titre retenus, dans le cadre d'une démarche éducative ou/et sociale : **1. des projets de séjours destinés aux jeunes et aux familles, 2. des événements festifs, des journées ou séjours de vacances pour des seniors isolés ou en difficulté financière**. La subvention régionale est fixée **au maximum à 50% de la dépense subventionnable** (= total des dépenses éligibles), dans la limite **d'un montant maximum de subvention fixé par dossier à : 40.000€**. Date limite de candidature : **28 février 2019**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-services/aide-depart-vacances>

➤ **Conseil Départemental du Jura // "Solidarité internationale" 2019**

Le Département du Jura **souhaite accompagner et sensibiliser l'ensemble des acteurs jurassiens (associations, établissements scolaires, collectivités) aux enjeux de développement et de coopération par le biais notamment de sa politique de Solidarité Internationale**. L'Appel à Projets Solidarité Internationale est doté d'un budget de **19 000 euros pour l'année 2019**. Il vise d'une part à **accompagner les acteurs associatifs jurassiens dans la mise en œuvre de projets structurants et durables en faveur des pays en développement ou émergents**. D'autre part à **participer de l'animation locale de nos territoires par des campagnes de sensibilisation**. Date limite de candidature : **1^{er} mars 2019**.

Informations complémentaires : <http://www.bfc-international.org/Le-Conseil-Departemental-du-Jura-lance-son-Appel-a-projets-Solidarite>

➤ **La Fondation CMA CGM // Favoriser l'accès à l'éducation des enfants en difficultés**

La Fondation soutiendra des projets destinés à **Favoriser l'accès l'éducation pour les enfants en difficulté en France (exclusivement la région PACA), et au Liban**. Une enveloppe totale de **180 000 euros** sera répartie entre les projets reçus, **en France et au Liban**. Les aides, qui ne pourront excéder un montant de **20 000 euros**, seront accordées à des projets visant à favoriser l'accès à l'éducation des enfants en difficulté à travers les objectifs suivants : **i) Réduire les inégalités scolaires, ii) Favoriser l'accès aux apprentissages fondamentaux à travers le maintien ou le rétablissement d'un cadre scolaire, iii) Aider les enfants et jeunes à retrouver confiance en eux, à s'accomplir et devenir autonomes ; iv) Réconcilier les enfants et jeunes avec l'école et développer la persévérance scolaire ; v) Prévenir la sortie du système scolaire et l'isolement social des enfants et jeunes. vi) Lutter contre toutes sortes de stéréotypes dans les choix d'orientation. vii) Faire découvrir les métiers et le monde de l'entreprise ; viii) Faciliter l'accès à l'enseignement des jeunes méritants ; ix) Engager les jeunes dans des actions citoyennes ; x) Favoriser le développement numérique comme moyen pour redonner l'envie d'apprendre aux jeunes ; xi) Faciliter l'acquisition d'équipements permettant l'amélioration du cadre de vie dans les lieux d'accueil éducatifs**. Date limite de candidature : **9 mars 2019**.

Informations complémentaires : <https://www.cmacgm-group.com/fr/news-medias/fondation-appel-a-projets-2019>

➤ Fondation d'entreprise Air France // Appel à projets 2019

La Fondation d'entreprise Air France participe uniquement à des projets correspondant à son champ d'activité : **l'éducation, formelle et informelle, l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, pour tous les enfants qui en sont exclus (construction ou rénovation d'écoles, de crèches, de bibliothèques, soutien scolaire, ateliers d'éveil, insertion sociale par le sport, les arts...)**. La **problématique des enfants de la rue** est également un axe phare pour la Fondation Air France. Le lieu géographique de réalisation du projet doit être : **Soit dans un pays où il y a une escale Air France, Soit dans la région française choisie par le Conseil d'Administration de la Fondation au titre de son programme annuel.** En 2019 c'est **Brest**. Le soutien de la Fondation est un tremplin au démarrage d'un nouveau projet initié par l'association ou peut également permettre de donner plus d'ampleur à une action déjà existante. La Fondation accompagne un projet sur une année et peut renouveler son aide uniquement pour permettre un meilleur ancrage de l'action dans le contexte socio-culturel dont elle relève. La Fondation encourage l'implication des salariés de la Compagnie dans des projets associatifs. Un projet présenté et soutenu par un agent Air France reçoit une écoute particulière. Le montant moyen de la subvention s'élève à **20 000 euros sur 1 an**. Date limite de candidature : **15 mars 2019**.

Informations complémentaires : <https://projet-fondation.airfrance.com/fr/>

➤ Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée // Soutien des actions de co-développement international

La Région Occitanie diffuse un appel à projets de solidarité internationale relevant de l'aide au développement **visant à soutenir et renforcer les initiatives dans ces domaines**. Ce programme complète les dispositifs régionaux mis en place dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire et de la mobilité des jeunes. Il est destiné aux projets portés par des associations, organisations non gouvernementales (ONG) et organisations de solidarité internationale (OSI) régionales. Les projets proposés doivent respecter les critères suivants : **i)** être situés en dehors des zones de coopération de la Région Occitanie (cf. ci-dessus), **ii)** relever spécifiquement de l'aide au développement au bénéfice direct des populations locales et des territoires, **iii)** s'inscrire dans une **durée comprise entre 2 et 3 ans** ; **iv)** concerner **exclusivement** des pays en voie de développement, **v)** s'inscrire dans un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD). L'attribution d'une subvention régionale, si elle est accordée, se fera selon les modalités suivantes : **a) plafonnée à 5 000 € par an et par projet, b) 50% maximum** du coût total du projet toutes taxes comprises, **c) durée maximale de 3 ans**. Date limite de candidature : **15 mars 2019**.

Informations complémentaires : <http://www.oc-cooperation.org/appels-a-projets/co-dev-international-2019-occitanie/>

➤ MEAE // AAP Jeunesse V

Les jeunes sont les citoyens, les acteurs économiques et les dirigeants de demain, le monde connaît une des générations de jeunes les plus importantes de son histoire. Cet appel à projets vient **accompagner l'engagement des collectivités territoriales françaises (CTF) et de leurs homologues étrangers en faveur de la jeunesse, de son ouverture au monde et du développement d'opportunités à leur intention, en termes d'éducation, de formation et de participation à la vie citoyenne de leur territoire**. Il vient également appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, afin d'en faire une **réalité pour les jeunes de tous les territoires**. L'appel à projets s'adresse aux CTF et à leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères. Ces projets pourront

être menés en associant les diasporas en accord avec le rapport du groupe de travail « Migrations et Développement » du CNDSD. Tous les pays et territoires sont éligibles à cet appel à projets, à l'exception du Mexique, du Sénégal, du Maroc, des Territoires palestiniens, de la Tunisie, du Liban et du Québec. Une attention particulière sera portée aux projets associant les pays désignés prioritaires pour l'aide française dans le cadre du CICID du 8 février 2018 : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal (seulement en cas de projets concernant plusieurs pays), Tchad, Congo. Cet appel à projets s'articule autour de trois volets indépendants – les CTF pouvant candidater sur un seul ou sur les trois : i) Volet 1 « Jeunesse et Volontariat » ; ii) Volet 2 « Education de base » ; iii) Volet 3 « Formation professionnelle ». Les projets concernent l'année scolaire 2019-2020 et pourront s'établir sur une durée de 12 à 18 mois (période juillet 2019 – décembre 2020). Date de clôture de l'appel à projets : 15 mars 2019.

Informations complémentaires : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee/appele-a-projets-jeunesse/article/appele-a-projets-jeunesse-v>

➤ **Fondation Nexans // lutte contre la pauvreté et la précarité énergétique**

La Fondation d'entreprise Nexans a pour objet de soutenir des projets d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire en participant à la réduction de la précarité et de la pauvreté énergétiques dans le monde; **il s'agit de permettre à des populations défavorisées d'accéder à des services indispensables leur assurant un développement humain, social et économique.** L'appel à projets s'adresse à des ONG internationales ou à des associations. **i)** Le projet concerne des publics en précarité énergétique ; **ii)** Il s'appuie sur une analyse des besoins du terrain exprimés localement, **iii)** L'impact sur les populations concernées peut être mesuré, **iv)** Le projet implique les bénéficiaires, dans une logique de partenariat, **v)** Les objectifs du projet sont concrets et conduits dans un but de pérennité et d'autonomisation à terme, **vi)** Le projet est en adéquation avec la Charte éthique et les Valeurs de Nexans. Il respecte les Droits de l'Homme. Date limite de candidature : 27 mars 2019.

Informations complémentaires : <https://www.fondationnexans.com/fr/newsroom/news/details/2019/01/7th-call-for-projects.html>

➤ **Agence des microprojets // Dotation AMP – printemps 2019**

L'AMP cofinance des microprojets **visant à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables** à hauteur de 600k€ par an. Pour être éligible, Le projet : **i)** doit être réalisé sur une durée de 1 à 3 ans dans un pays éligible au Comité d'aide au développement de l'OCDE ([consulter la liste des pays éligibles](#)), **ii)** doit répondre aux critères traditionnels de tout projet de développement (voir le règlement), **iii)** peut concerner toutes les thématiques du développement, **iv)** doit être réalisé avec un partenaire local, **v)** les projets situés dans des zones classées rouges par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international sont éligibles, à condition qu'aucun ressortissant français ne s'y rende.. Le financement est compris **entre 2 000 € et 15 000 € par projet**, il ne peut aller au-delà de **75% du budget total**. Date limite de candidature : 31 mars 2019.

Informations complémentaires : <https://www.microprojets.org/wp-content/uploads/Re%CC%80glement-inte%CC%81rieur-Dotations-AMP-mai-2017.pdf>

➤ **AFD // FISONG Filière produits agro-écologique et biologiques**

La finalité de cette FISONG sera **d'appuyer des initiatives soutenant des partenariats pour la production, la commercialisation et la certification de produits biologiques ou agroécologiques à prix accessible notamment sur les marchés nationaux**. En cela elle vise à appuyer des initiatives œuvrant au développement d'une agriculture biologique qui démontre la capacité des acteurs à porter une économie pro-nature pensée en synergie avec les enjeux écologiques, économiques et sociaux identifiés sur les territoires visés. Sur la base d'une compréhension fine des obstacles au développement d'une production agricole biologique sur les territoires visés (y compris en matière de politiques publiques) et sur l'analyse de la capacité des acteurs locaux à les relever, chaque initiative devra montrer qu'elles apportent des réponses de manière à asseoir la mise en œuvre durable de filière biologiques certifiées ou non et dans ce cas (plutôt considérées comme agroécologiques). L'enjeu de la facilité sera donc de chercher à appuyer des formes de productions en agriculture biologique, voire agro écologiques, qui démontre leurs capacités à tenir durablement les engagements environnementaux sociaux et économiques attendus de cette production. La facilité souhaite ainsi intégrer une attention spécifique à la recherche de synergies entre le développement d'une production agricole biologique et une amélioration socio-économique ou/et environnementale locale. Par cet objectif, la facilité souhaite favoriser les initiatives qui chercheront à appréhender l'agriculture biologique comme un levier d'action ou comme un outil complémentaire à d'autres outils, d'autres approches territoriales mises en œuvre localement et œuvrant à une gestion durable des ressources naturelles. Ces synergies locales pourront être d'ordre (i) économique (impacts économiques locaux, création de valeur locale, etc.), (ii) sociale (accès des populations locales aux produits commercialisés du fait de leurs prix adaptés, prise en compte des enjeux de genre, conditions de travail, etc.) ou/et (iii) écologiques (réponses aux enjeux environnementaux identifiés, articulation des territoires de production avec d'autres outils de gestion durable des ressources naturelles voir de conservation de la biodiversité type aire protégée, etc.). Les projets pourront être situés dans chacun des états étrangers dans lesquels l'AFD est active (cf. site de l'AFD, peu importe la classification des pays en émergents ou autres https://www.afd.fr/le-reseau-des-agences?term_node_tid_depth=229). Les projets concernant un seul pays seront privilégiés, dans l'optique de simplifier la mise en œuvre. La durée moyenne d'un projet est de trois ans. Si des interventions plus longues étaient soumises à la FISONG, elles ne pourront excéder cinq ans et une évaluation à mi-parcours sera alors obligatoire. Cette FISONG est dotée d'un montant de 2,5 millions d'euros. Elle vise à financer de 1 à 3 projets d'une durée moyenne de 3 ans et un dispositif de capitalisation pour un montant de 100 000 EUR. Un projet FISONG peut être cofinancé à hauteur de 90% maximum du budget total du projet soumis. Date limite de candidature : 31 mars 2019. Une réunion de concertation aura lieu à l'AFD le 12 février 2019 à 15H. Inscriptions sur fisong@afd.fr.

Informations complémentaires : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-01-05-30-14/termes-de-r%C3%A9f%C3%A9rence-fisong-reunion-concertation-arb-2019.pdf>

➤ **Etudiants & Développement // PIEED**

Le PIEED récompense des initiatives originales et innovantes portées par des associations de jeunes ou d'étudiant-es, qui visent à informer, sensibiliser et mobiliser le public en France pour promouvoir un monde plus juste et responsable. Regroupées sous le nom d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), ces initiatives doivent chercher à questionner les modèles dominants de développement tout en y proposant des alternatives. L'ECSI vise aussi à valoriser la richesse de l'interculturalité et à promouvoir le vivre-ensemble, dans les valeurs de respect, de tolérance et de justice. Il s'agit enfin de provoquer des prises de conscience sur l'impact de nos actions quotidiennes dans le monde, pour aller dans le sens d'une société plus

responsable et solidaire. 5 prix à gagner, dont un labellisé « Coup de Cœur Mairie de Paris » : i) 1er prix : 5000€ ; ii) 2ème prix : 4000€ ; iii) 3ème prix : 3000€ ; iv) 4ème et v) 5ème prix : 2000€). Les actions financées doivent se dérouler sur le territoire français et la subvention servira à créer et diffuser un ou plusieurs outils de sensibilisation, qui interpellent le public de façon ludique et interactive. Plus qu'un simple apport financier, l'équipe du PIEED s'engage à accompagner les étudiant·es à monter et à structurer leur projet le mieux possible. Le PIEED permet aussi aux associations de puiser un soutien efficace au sein des réseaux de ses partenaires, tant par la mise en relation avec des professionnelles du milieu associatif de solidarité internationale, que par la valorisation de leurs initiatives dans le suivi de leurs projets. Date limite de candidature : **8 avril 2019**.

Informations complémentaires : <https://pieed.fr/2019/01/07/le-pieed-10/>

➤ **Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir**

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : i) **La petite enfance (jusqu'à 6 ans)** : pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. ii) **Les années collège (11-15 ans)** : pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES**. Pour donner plus de souplesse aux associations, il est **ouvert de façon permanente**. Deux jurys sont organisés, **en juin et en novembre**. Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur **le territoire national (y compris outre-mer)**. Une demande de dotation ne peut excéder **un montant de 10.000€**, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à **3 400€**. La dotation attribuée **ne peut dépasser 30%** du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, **les projets inter-associatifs** (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) **sont encouragés**. Date limite de candidature : **30 décembre 2020**

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

➤ **Fondation Après Demain // Lutter contre l'isolement des personnes exilées ou stigmatisées.**

Les années 2019 - 2020 seront consacrées à l'accompagnement des projets concernant l'isolement des personnes exilées ou stigmatisées. Le Fonds **se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes habitant prioritairement autour de Nantes**. Les thématiques de l'appel sont i) **l'Exil** : La grande précarité et les difficultés d'intégration des personnes exilées en font un groupe de population très exposé à l'isolement social. Exemples de solutions : *formation linguistique, médiation sociale, accompagnement administratif, suivi médical et psychologique, insertion, hébergement, prise en charge des mineurs isolés, aide alimentaire, ...* ii) **STIGMATISATIONS** : De trop nombreuses personnes subissent chaque jour des discriminations parce qu'ils sont « différents ». Regards hostiles et suspicieux, insultes, menaces, agressions, refus d'accès à un logement ou à un travail... autant de gestes masqués ou affichés d'exclusion contraires au vivre ensemble. Exemple de solutions : *opérations de sensibilisation et d'éducation à la tolérance, services d'écoute, d'accompagnement et de soutien juridique, groupes de parole...* Le fonds de dotation apportera son soutien financier, **pouvant être pluriannuel**, ainsi qu'un appui stratégique si nécessaire. Date limite de candidature : **31 décembre 2020**.

Informations complémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-projets>

➤ Bourgogne-Franche-Comté | Dispositif Jeunes Citoyens du Monde 2019

A travers le dispositif Jeunes Citoyens du Monde, la Région Bourgogne-Franche-Comté **souhaite offrir aux jeunes la possibilité d'acquérir une expérience dans le domaine de la solidarité internationale grâce à un soutien financier individuel**. Vous êtes **Un.e jeune âgé.e de 18 à 30 ans, domicilié(e) et/ou étudiant en Bourgogne-Franche-Comté**. Vous voulez Mener **une action de développement ou humanitaire à titre bénévole** grâce à une structure française et/ou une structure étrangère relevant du secteur public, privé ou mixte pour une durée comprise **entre 1 et 6 mois**. La région BFC vous accompagne dans votre engagement à travers une subvention d'un montant **maximal de 1 000€ par projet**. Cette subvention est plafonnée à 50% du budget total éligible de l'action. La demande de subvention doit être déposée à la Région **au moins 3 mois avant la réalisation du projet** par mail à l'adresse suivante : sri@bourgognefranchecomte.fr

Informations complémentaires : <http://www.bfc-international.org/Bourgogne-Franche-Comte-Dispositif-Jeunes-Citoyens-du-Monde-2019>

➤ Fondation EDF // Electrification

Vous avez un projet portant sur : **i) l'accès à l'électrification** (ou si ce volet est inclus dans votre projet global) ; **ii) l'accès à l'eau avec pompage solaire** (ou si ce volet est inclus dans votre projet global), la Fondation dispose d'un dispositif qui peut financer votre action. Les actions du programme de solidarité internationale doivent répondre aux critères suivants : **a) le projet doit faire appel aux compétences et aux métiers d'EDF**. Les salariés volontaires du Groupe EDF participent à la réalisation du projet en France ou en mission; **b) les partenaires locaux** sont pleinement impliqués dans le suivi du projet qui est concret, limité dans le temps et d'intérêt général; **c) le porteur de projet est une association française** qui œuvre avec une association locale. La structure française doit être éligible au mécénat; **d) la crédibilité** du porteur de projet doit être avérée (capacité à mener à terme le projet, expérience, réputation...); **e) la pérennité** des solutions mises en œuvre doit être garantie: – transfert de compétences par implication et formation des populations locales; – financement des coûts d'exploitation et de maintenance; – utilisation des ressources énergétiques locales (solaire, hydraulique,...); **f) les volontaires du Groupe EDF** agissent dans un pays dans lequel leur sécurité est assurée. Le programme solidarité internationale ne peut accepter les demandes purement financières. Le montant de la demande faite à la fondation ne peut excéder **le taux de 50% du budget total** de l'action.

Informations complémentaires : <https://fondation.edf.com/fr>

Contact au sein de la fondation : **Mme Ingrid RUYANT**, Responsable des Opérations, Fondation EDF – Programme de Solidarité Internationale, 6, rue Récamier 75007 Paris, ingrid.ruyant@edf.fr

➤ Ile-de-France // Actions internationales

La Région souhaite accompagner les initiatives des acteurs de son territoire engagés à l'international en créant un dispositif qui leur est dédié, à destination des suivants : **Algérie, Arménie, Brésil, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Corée du Sud, Etats-Unis, Inde, Israël, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Russie, Sénégal, Territoires palestiniens, Tunisie, Vietnam**. Pour être éligibles, les projets doivent impérativement : **i) être à but non lucratif ; ii) s'inscrire dans la stratégie internationale de la Région sur les pays prioritaires cités ; iii) contribuer au développement local du pays et donner lieu à des retombées économiques,**

sociales et/ou culturelles ; **iv**) contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ; **v**) mettre en évidence l'implication de partenaires locaux et démontrer l'intégration du projet dans une dynamique locale ; **vi**) recevoir, lorsqu'elles sont parties prenantes, l'approbation officielle des autorités locales ; **vii**) s'inscrire dans le respect des engagements internationaux de la France. Dans le cadre de **la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens »**, les porteurs de projet doivent également **s'engager à recruter un ou plusieurs stagiaire(s) francilien(s) ou en alternance** (résidant en Île-de-France ou étudiant dans un établissement francilien). **L'attribution d'une subvention régionale est en effet subordonnée au recrutement d'au moins un stagiaire, pour une durée minimale de deux mois** : **a)** pour une subvention régionale inférieure à **23 000 €** : **un stagiaire** ; **b)** pour une subvention régionale **entre 23 001 et 100 000€ de subvention** : **deux stagiaires** ; **c)** à partir de **100 000 € de subvention régionale** : **trois stagiaires**. Au moment du dépôt de la demande de subvention en ligne, les porteurs de projet doivent s'engager, par écrit, à recruter un ou plusieurs stagiaires selon le montant de la subvention demandée. Le dispositif a vocation à soutenir deux catégories de projets : ***catégorie investissement** (construction/réhabilitation/aménagement/équipement) : à partir de **25 000 €** de subvention régionale ; ****catégorie fonctionnement** (formations/déplacements/salaires/fournitures/consommables) : à partir de **10 000 €** de subvention régionale. Le montant de l'intervention régionale ne peut excéder **50 %** des dépenses éligibles. **Le dispositif est ouvert en continu**, vous pouvez déposer votre demande **tout au long de l'année**. Toutefois, compte tenu des délais internes d'instruction, il est conseillé de déposer votre candidature **environ 3 à 4 mois** avant le démarrage de votre projet.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-services/actions-internationales>

➤ Fondation Air Liquide // Environnement, Santé, Développement local

La Fondation Air Liquide a pour ambition d'accompagner des projets dans tous les pays où le Groupe est présent. Dotée d'un budget de près de **trois millions d'euros sur cinq ans**, elle attribue des moyens financiers, matériels ou humains aux projets qu'elle soutient. La Fondation Air Liquide prête **une attention particulière** aux initiatives à **caractère nouveau** et aux projets de développement nécessitant un **« coup de pouce » pour démarrer leur activité**. Pour être examiné par la Fondation, tout dossier de candidature doit remplir les 6 critères de sélection suivants : **i)** Le projet s'inscrit dans l'un des [4 domaines d'intervention de la Fondation](#). **ii)** La structure porteuse du projet a un statut juridique défini et poursuit un but non-lucratif. **iii)** la localisation : pour la recherche scientifique, l'organisme porteur du projet doit être localisé dans l'espace économique européen. Pour les micro-initiatives de développement local : le projet doit se dérouler dans un pays où le group Air liquide est présent, à proximité d'une des filiales du groupe. Voir [les pays où le Groupe est implanté](#). **iv)** le projet doit être précis, structuré et complet. **v)** le projet doit s'inscrire dans la durée. **vi)** La dotation doit être affectée en majorité à **des investissements** tels que du mobilier, des matériaux de construction, etc. Ces investissements doivent être réalisés après la confirmation du soutien de la Fondation Air Liquide. La Fondation ne **prend pas en charge les frais de fonctionnement** du projet. **Les dossiers de candidature peuvent être soumis à la Fondation tout au long de l'année**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationairliquide.com/fondation-depot-projet/criteres-selection-projets#content>

➤ Fondation Carrefour

La Fondation d'entreprise Carrefour agit **contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation**. Pour faire chaque jour reculer l'exclusion sur ces questions, la Fondation **vient en aide aux**

personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation. Elle soutient également le développement des épiceries solidaires et appuie en outre le développement des productions agricoles. La Fondation promeut par ailleurs les métiers de bouche. Enfin, pour favoriser une alimentation saine et équilibrée, la Fondation met en œuvre des programmes nutritionnels. Dans ce périmètre d'action, la Fondation soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation. Elle apporte ainsi un soutien financier à des structures têtes de réseaux qui se distinguent par la qualité et la pérennité de leurs actions, cela afin de les accompagner dans leur développement et dans la consolidation de leur démarche.

Informations complémentaires : http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission

➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...) Les projets devront être en adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence. Les projets présentés devront porter sur les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe). La subvention de Coallia pour chaque projet est limitée à 5 000 euros et ne pourra excéder 50 % du coût total du projet.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

➤ Fonds de dotation Saur Solidarités

Le fonds de dotation du groupe Saur, a pour vocation le développement, la création ou la participation à toutes actions en lien avec l'intérêt général, en France et à l'étranger. Ces actions peuvent s'exercer dans les domaines d'intervention du groupe Saur (eau, propreté, ingénierie, loisirs & société...) ou concerner toutes démarches de solidarité, telles que l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'innovation sociale, l'insertion professionnelle ou la protection de l'environnement. Le fonds pourra être contributeur d'actions initiées par les collectivités territoriales, dans le cadre de la coopération décentralisée, de la loi Oudin / Santini / Canfin ou de toutes autres démarches d'intérêt public menées par leurs soins. Initiées par d'autres structures publiques ou privées d'intérêt général (association, fondation, ONG...). Les thèmes retenus pour cet appel sont : i) Insertion professionnelle et emploi local ; ii) l'accès à l'eau et le traitement des déchets dans les pays défavorisés ; iii) l'innovation territoriale. Les projets peuvent être transmis soit par un collaborateur du groupe Saur, soit directement par le porteur de projet.

Informations complémentaires : <http://www.saur.com/le-groupe/saur-solidarites/>

Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

➤ CFSI // Prix ALIMENTERRE 2019

Le Prix ALIMENTERRE récompense et valorise les initiatives mobilisatrices favorisant l'engagement des jeunes pour une alimentation durable et solidaire. Vous avez entre 15 et 24 ans ? Vous êtes enseignant ? Votre organisation s'implique auprès des jeunes ? Vous avez réalisé des actions de sensibilisation sur les

enjeux agricoles et alimentaires à destination du jeune public en France ? Les lauréats recevront les récompenses suivantes dans un but de valorisation, extension, reproduction de l'action : **1^{er} prix : 2 000 euros ; 2^e prix : 1 000 euros ; 3^e prix : 500 euros ; présentation des projets lauréats au Salon international de l'agriculture (SIA) sur le stand du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; valorisation des fiches de présentation de l'action sur le centre de ressources alimenterre.org. Date limite de candidature : 17 mars 2019**

Informations complémentaires : <https://www.alimenterre.org/valorisez-vos-initiatives-jeunesse-dans-le-cadre-du-prix-alimenterre>

Dernière minute

➤ **Fondation Ensemble – Appels à projets Agriculture, Pêche, Biodiversité, Technologies durables**

Pour venir en aide aux populations les plus défavorisées, là où l'environnement est le plus dégradé ou menacé, la Fondation Ensemble lance des appels à projets sur 4 leviers d'actions prioritaires **en mettant l'accent sur des projets conçus et mis en œuvre en consultation et en synergie avec les populations concernées et les partenaires locaux et/ou internationaux identifiés, et qui contribuent au renforcement de leurs capacités ainsi qu'à l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD)**. La Fondation souhaite que tous les projets soutenus **prennent davantage en compte les situations spécifiques des femmes dans les différentes zones d'intervention en abordant la thématique « santé sexuelle et reproductive »** visant à sensibiliser et informer la population, et en particulier les jeunes filles et femmes sur ces droits, et au-delà, si possible, à faciliter leur accès aux services de santé concernés. Les pays d'intervention éligibles sont : **Équateur, Pérou, Mozambique, Cambodge, Laos, Myanmar**. La contribution demandée – **50 000 € par an maximum** – ne doit pas être supérieure à **50% du budget total** du projet. Date limite de candidature : **2 février 2019 pour l'envoi des notes succinctes**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationensemble.org/lancement-de-lappel-a-projets-2019/>

➤ **Fondation SEED // Terroirs africains**

Cet appel à projets **vise à valoriser les ressources locales des terroirs africains** (produits agricoles locaux, pratiques agricoles, savoir-faire, etc.) **et optimiser leur mode de gestion afin de soutenir leur rôle dans le développement de l'agriculture familiale en Afrique**. SEED Foundation souhaite soutenir les projets de **maintien de la diversité des ressources locales des terroirs tout en proposant des perspectives de transformation et d'innovation du système agricole**. Cette thématique répond aux enjeux de standardisation et d'homogénéisation des pratiques et à la perte de diversité des filières agro-alimentaires. Votre projet visera donc à adresser les problématiques suivantes : **i) Dans quelle mesure les ressources locales des terroirs peuvent-elles répondre aux enjeux d'un système agricole (création d'emplois, mieux répondre à la demande locale, etc.) ? ii) Comment maintenir la diversité des pratiques agricoles, dans un but de protection des différentes formes de production et de résilience des écosystèmes ? iii) Comment développer des systèmes de production agricole efficaces et moins consommateurs de ressources naturelles et financières ? iv) Comment soutenir le développement et la diversité des filières locales, de la production jusqu'à la commercialisation du produit fini ? Les critères d'éligibilité de la demande sont les suivants : a) Durée du projet compris **entre 24 et 36 mois**, b) La dotation demandée doit être **comprise entre 7.000€ et 15.000€**, c) **Répartir la dotation sur maximum 3 ans** et s'assurer **qu'elle représente entre 10% et 70% du budget total** du projet soit un budget total de projet compris entre 10.000€ et 150.000€ ; d) Si le projet s'intègre dans un programme plus vaste, l'équipe de SEED Foundation veillera à ce que ses dimensions restent à l'échelle de sa subvention ; e) Les bénéficiaires directs doivent avoir été identifiés (nombre et nature). Les pays concernés d'intervention doivent être : **Bénin Burkina Faso, Cameroun** (moins de 3h de Yaoundé ou Douala) **Comores, Congo Pointe Noire** (moins de 3h de Pointe Noire ou Brazzaville) **Côte d'Ivoire** (moins de 3h d'Abidjan) **Djibouti, Ghana, Gambie,****

Guinée Conakry, Guinée Équatoriale, Kenya, Madagascar, Mali (Sud Bamako) Mauritanie, Niger (uniquement en zone périurbaine de Niamey) **République démocratique du Congo** (uniquement en zone périurbaine de Kinshasa) **Sénégal, Tchad** (uniquement en zone périurbaine de N'Djaména) **Togo**. Date limite de candidature : **6 février 2019**.

Informations complémentaires : <http://seed-foundation.org/wp-content/uploads/2018/12/AP11-2019-FR-pr%C3%A9sentation.pdf>

➤ **Fondation Naturex // Education / formation, Environnement / Climat, Santé**

La fondation a pour vocation **d'améliorer les conditions de vie des populations dans les pays où Naturex source ses matières premières, de manière désintéressée, indépendante et dans un but strictement humanitaire**. Ils recherchent des projets en partenariat avec des associations dont **l'objet est de promouvoir, soutenir ou coordonner par tous moyens des projets d'intérêt général auprès de populations locales et portant notamment dans les domaines humanitaires, culturels, éducatifs, sanitaires**. Le montant moyen des subventions est **7 700 euros**. Date limite de candidature : **10 février 2019**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation.naturex.com/fr/news>